

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 décembre 2023

PPLC SOUVERAINETÉ DE LA FRANCE, NATIONALITÉ, IMMIGRATION ET ASILE - (N° 1322)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 110

présenté par

Mme Lebec, M. Gouffier Valente, M. Haddad, Mme Spillebout, M. Weissberg,
M. Pierre Cazeneuve, M. Rodwell, Mme Calvez, M. Mendes, Mme Berete, Mme Givernet,
M. Mournet, M. Izard et M. Armand

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, après le mot :

« Mayotte »

insérer les mots :

« et en Guyane »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à mettre en lumière la situation singulière de la Guyane face à la pression migratoire que la présente proposition de loi semble occulter.